

Commune de Vitrac sur Montane

Réunion ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2018

Présents : Mme ANTOINE, Mme DUMAS, M. AUBESSARD, M. FAURIE, M. MALAURIE, M. MIGINIAC, Mme LAGRANGE; Mme DOUHET

Excusée : Mme BRETON donne procuration à M. MALAURIE

Absents : M. STOPYRA, Mme STOPYRA

Début de séance 9 heures 30

Secrétaire de séance : Madame ANTOINE Marcelle, élue à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Adoption du compte rendu de la dernière réunion :

Adopté à 8 voix pour et 1 abstention de M. AUBESSARD qui souligne ne pas avoir reçu le compte rendu en temps et en heure.

Modification de l'organisation scolaire

Pour rappel, le conseil d'école a validé la semaine d'école à 4,5 jours.

Face aux contraintes budgétaires, les temps périscolaires seraient organisés différemment.

Ces changements n'auraient pas d'impact sur les transports scolaires et les APC seraient mis en place lors de la pause méridienne. Mme la directrice a donné son accord de principe.

Emploi du temps de la classe

Lundi	8h45-12h/14h15-16h15
Mardi	8h45-12h/14h15-16h15
Mercredi	8h45-11h45
Jeudi	8h45-12h/14h15-16h15
Vendredi	8h45-12h/14h15-16h15

Mmes DOUHET et DUMAS font remarquer que la pause méridienne est trop longue. Le conseil adopte à 7 voix pour et 2 contre cette modification mais s'engage à suivre les préconisations du prochain conseil d'école à ce sujet.

Redevance occupations des sols France télécom

Il est proposé de valider les montants suivants

	Artère aérienne en km	Artère en sous-sol en km	Total
Longueur domaine public	7,635	3.090	
Montant 2018	52.38 €/km	39.28 €/km	
Total	399.92 €	121.38 €	521.3 €

Le montant de 521 € est adopté à l'unanimité.

Demande de subventions pour la mise en accessibilité de la mairie

M. le maire rappelle que les travaux de mise en accessibilité de la mairie sont programmés sur 2018.

Cependant, les taux des subventions au titre de la DETR ont été modifiés, il convient de délibérer pour que le plan de financement soit valide.

Le taux de la catégorie est passé de 48 à 53 % et les bonus à 5% (au lieu de 12)

Le montant de la subvention sera de 88 331,53 € (au lieu de 91 377.45 €) soit 77,70 % d'aide (contre 79,70)

Mmes DOUHET et DUMAS s'étonnent de ne pas être au courant de ces travaux.

M. le maire rappelle que plusieurs délibérations ont déjà été prises à ce sujet.

Adopté à 7 voix pour et 2 abstentions

PNR - approbation sans réserve de la Charte 2018-2033 et ses annexes

Après présentation du projet, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Vente de bois sur pied à Lavergne

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait estimer des arbres bons pour la vente sur des parcelles communales à Lavergne cadastrées A 386 et A 389.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de valider la vente de bois sur pieds aux établissements Destampes pour la somme de 14 500 € TTC

Questions diverses

- **Sono salle des fêtes**

L'expert est passé, nous attendons ses conclusions.

- **Le TVI**

La question de son installation a été posée. M. le maire informe que la commande a été passée.

La séance est levée à 10 heures 30